



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 1^{er} mai 2018 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Madame Diane Charbonneau, décédée le 21 avril à l'âge de 70 ans;
- Madame Maria Emilia Oliveira Fidalgo, mère de madame Caroline Marie Fidalgo, secrétaire administrative au Service du génie, décédée le 11 avril dernier à l'âge de 78 ans;
- Monsieur Pierre Descoteaux, décédé à sa résidence, le 9 avril dernier à l'âge de 66 ans, avocat de formation, conseiller municipal pour la Ville de Rosemère de 1982 à 1987 et député de Groulx de 2003 à 2007;
- Monsieur Yves Ranger, bénévole et entraîneur pour le FC Boisbriand pendant de nombreuses années et président de l'organisme de 2008 à 2009, décédé le 21 avril dernier à l'âge de 59 ans.

RÉSOLUTION 2018-05-284 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter l'ordre du jour en insérant, après le sujet 32, le suivant :

32.1 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
– Demande de paiement.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

RÉSOLUTION 2018-05-285
SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-064

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1441-064 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Période de questions

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1441-064, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

RÉSOLUTION 2018-05-286
SÉANCE D'INFORMATION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-065

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1441-065 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Période de questions

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1441-065, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

RÉSOLUTION 2018-05-287
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENT RÉSIDENTIEL – 189, PLACE CLOUTIER – ZONE R-1 210 – DOSSIER 1803-DM-339

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment résidentiel situé au 189, place Cloutier sur le lot 2 107 525 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 210.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 1,88 mètre la marge latérale sud-est entre le bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,12 mètre soit 6 % inférieure à la marge minimale de 2 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-288
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018 en modifiant la date de début d'embauche des animateurs spécialisés adoptée par la résolution 2018-04-280 en remplaçant le 15 mai 2018 par le 12 mai 2018.

Adoptée

Madame la conseillère Karine Laramée quitte la salle des délibérations pendant la présentation par la mairesse du Règlement RV-1355-2-12 et reprend son siège quelques minutes plus tard pendant la présentation par la mairesse du Règlement RV-1441-062.

**RÉSOLUTION 2018-05-289
RÈGLEMENT RV-1355-2-12 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 10 avril 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1355-2-12 modifiant le Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie en ce qui à trait la garde de poules en milieu urbain et à la consommation de cannabis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-05-290
RÈGLEMENT RV-1441-062 – ADOPTION

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 6 mars 2018;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 10 avril 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-062 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait à l'architecture des bâtiments.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-05-291
RÈGLEMENT RV-1441-063 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 10 avril 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-063 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement des zones R-3 513-1 et R-2 513-3 à même une partie des zones A 518 et C-2 513-2 et par la modification des dispositions particulières à ces zones et aux zones R-3 513 et C-2 513-2.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-05-292
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-066 – ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-066 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à la culture et la vente du cannabis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-05-293
RÈGLEMENT RV-1447-018 – ADOPTION

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 6 mars 2018;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 10 avril 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1447-018 modifiant le règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières aux zones R-3 513-1, C-2 513-2 et R-2 513-3.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-294
RÈGLEMENT RV-1619-1 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 10 avril 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1619-1 modifiant le Règlement RV-1619 décrétant des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Yvonne-Lacroix et autorisant un emprunt à cette fin, par un emprunt additionnel de 88 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-295
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement des 23, 24, 25 et 26 avril 2018 sur les règlements suivants :

Règlement RV-1642 décrétant des travaux sur les rues Courcelles, Chamberlain et entre les rues Champlain et de Boisbriand et autorisant un emprunt à cette fin;

Règlement RV-1644 décrétant des travaux d'aménagement divers aux ateliers municipaux et autorisant un emprunt à cette fin.

Adoptée

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2018-05-296
RÈGLEMENT RV-1441-064**

Madame la mairesse Marlene Cordato présente le projet de règlement et le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1441-064 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage.

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2018-05-297
RÈGLEMENT RV-1441-066**

Madame la mairesse Marlene Cordato présente le projet de règlement et le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1441-066 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à la culture et la vente du cannabis.

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2018-05-298
RÈGLEMENT RV-1442-006**

Madame la mairesse Marlene Cordato présente le projet de règlement et le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1442-006 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1442 sur la construction.

Voir le procès-
verbal de correction
déposé à la séance
du 10 juillet 2018
2018-07-418

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2018-05-299
RÈGLEMENT RV-1444-007**

Le projet de Règlement RV-1444-007 modifiant le Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats en ce qui a trait à la culture et la vente du cannabis est déposé.

Madame la mairesse Marlene Cordato présente le projet de règlement et le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1444-007 modifiant le Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats en ce qui a trait à la culture et la vente du cannabis.

Voir le procès-
verbal de correction
déposé à la séance
du 10 juillet 2018
2018-07-418

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2018-05-300
RÈGLEMENT RV-1590-3**

Le projet de Règlement RV-1590-3 modifiant le Règlement RV-1590 sur le service de collecte des matières résiduelles est déposé.

Madame la mairesse Marlene Cordato présente le projet de règlement et le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1590-3 modifiant le Règlement RV-1590 sur le service de collecte des matières résiduelles.

Voir le procès-
verbal de correction
déposé à la séance
du 10 juillet 2018
2018-07-418

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2018-05-301
RÈGLEMENT RV-1643**

Le projet de Règlement RV-1643 décrétant des travaux de réaménagement du bâtiment situé au 305, chemin de la Grande-Côte et autorisant un emprunt à cette fin est déposé.

Madame la mairesse Marlene Cordato présente le projet de règlement et le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1643 décrétant des travaux de réaménagement du bâtiment situé au 305, chemin de la Grande-Côte et autorisant un emprunt à cette fin.

Voir le procès-verbal de correction déposé à la séance du 10 juillet 2018
2018-07-418

PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2018-05-302 RÈGLEMENT RV-1645

Le projet de Règlement RV-1645 décrétant des travaux de réhabilitation et de réfection de rues et d'une conduite pluviale et autorisant un emprunt à cette fin est déposé.

Madame la mairesse Marlene Cordato présente le projet de règlement et le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1645 décrétant des travaux de réhabilitation et de réfection de rues et d'une conduite pluviale et autorisant un emprunt à cette fin.

RÉSOLUTION 2018-05-303 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA TRÉSORIÈRE DE LA VILLE ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

Allocution de la mairesse sur les résultats de l'exercice financier 2017 et remerciements à l'ensemble de l'équipe municipale.

Avant de procéder au dépôt du rapport financier de l'exercice 2017, madame la mairesse invite les citoyens présents dans la salle à consulter le « Sommaire des informations financières au 31 décembre 2017 » distribué dans la salle et commente les éléments prédominants.

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière de la Ville dépose le rapport financier et le rapport de l'auditeur Goudreau Poirier inc., Société de comptables professionnels agréés, transmis en vertu de l'article 108.3 de cette loi pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017;

En conséquence il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accuser réception du dépôt du rapport financier de la trésorière et du rapport de l'auditeur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-05-304 DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 16 mars au 5 avril 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-305
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2018 montrant un total des activités de 6 967 097,53 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-306
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 12 JUIN 2018 AU MONTANT DE
6 353 000 \$ - CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 353 000 \$ qui sera réalisé le 12 juin 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
RV-1360	94 900 \$
RV-1373	1 646 700 \$
RV-1382	102 700 \$
RV-1383	31 500 \$
RV-1399	274 500 \$
RV-1409	32 000 \$
RV-1420	11 500 \$
RV-1429	215 800 \$
RV-1438	120 000 \$
RV-1481	4 700 \$
RV-1484	11 500 \$
RV-1505	304 800 \$
RV-1506	399 900 \$
RV-1517	392 600 \$
RV-1521	676 300 \$
RV-1533	281 300 \$
RV-1595	258 000 \$
RV-1598	319 300 \$
RV-1610	50 000 \$
RV-1612	300 000 \$
RV-1614	825 000 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros RV-1595, RV-1598, RV-1612 et RV-1614, la Ville de Boisbriand souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1° les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 12 juin 2018;

2° les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 juin et le 12 décembre de chaque année;

3° les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4° les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5° CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

6° CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorierière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7° CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCC FERME PHY 10424
938 GRANDE ALLÉE
BOISBRIAND, QC
J7G 1W5

8° les obligations soient signées par la mairesse et la trésorierière. La Ville de Boisbriand, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

9° en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros RV-1595, RV-1598, RV-1612 et RV-1614 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 juin 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-307
SOUMISSIONS – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE,
PHASES I ET II DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA
RUE HECTOR-LANTHIER – CONTRAT 2018-1622**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions sur invitation pour la réalisation d'une étude géotechnique et environnementale, phases I et II, dans le cadre des travaux de réfection de la rue Hector-Lanthier, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
GHD Consultants ltée 4600, boulevard de la Côte-Vertu Montréal (Québec) H4S 1C7
Solmatech inc. 90, boulevard de Maisonneuve Saint-Jérôme (Québec) J5L 0A1

ATTENDU l'assujettissement des offres reçues à un système d'évaluation et de pondération, elles ont été évaluées par un comité de sélection créé suivant la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011;

ATTENDU la recommandation du Service du Génie du 26 avril 2018;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 27 mars 2018 ainsi que du rapport du comité de sélection du 12 avril 2018.

D'accepter l'offre de Solmatech inc. au montant de 44 713,78 \$, toutes taxes incluses, celle-ci ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation pour la réalisation d'une étude géotechnique et environnementale, phases I et II, dans le cadre des travaux de réfection de la rue Hector-Lanthier – Contrat 2018-1622.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-05-308
SOUSSIONS – POMPAGE ET DISPOSITION DES BILLES À L'USINE
D'ÉPURATION – CONTRAT 2018-1623 – RÈGLEMENT RV-1632

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour le pompage et la disposition des billes à l'usine d'épuration, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Beauregard Environnement Itée 18160, rue J.A. Bombardier Mirabel (Québec) J7J 0H5	148 001,57 \$
Veolia Es Canada – Services Industriels inc. 1705, 3 ^e Avenue Montréal (Québec) H1B 5M9	164 202,01 \$
AmNor Industries inc. 12480, rue April, suite 103 Montréal (Québec) H1B 5N5	166 283,07 \$

ATTENDU la recommandation du Service du Génie du 18 avril 2018;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 3 avril 2018.

D'accepter l'offre de Beauregard Environnement Itée au montant de 148 001,57 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour le pompage et la disposition des billes à l'usine d'épuration – Contrat 2018-1623.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-309
SOUSSIONS – TRAVAUX DE RENOUELEMENT
D’INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DES RUES COURCELLES ET
CHAMBERLAIN ET DE LA CONDUITE D’ÉGOUT SANITAIRE ENTRE LES
RUES CHAMPLAIN ET DE BOISBRIAND – CONTRAT 2018-1624 –
RÈGLEMENT RV-1642**

ATTENDU qu’à la suite d’une demande de soumissions publique pour les travaux de renouvellement d’infrastructures sur une partie des rues Courcelles et Chamberlain et de la conduite d’égout sanitaire entre les rues Champlain et De Boisbriand, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)	
	Montant avec le crédit applicable	Montant avec le crédit non applicable
Les Entreprises Miabec inc. 2512, boulevard Sainte-Sophie Sainte-Sophie (Québec) J5J 2V3	2 429 344,14 \$	2 498 329,14 \$
Les Constructions CJRB inc. 3000, rue Anderson Terrebonne (Québec) J6Y 1W1	2 569 917,75 \$	2 587 164,00 \$

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 18 avril 2018;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d’ouverture des soumissions dressé en date du 10 avril 2018.

D’accepter l’offre avec le crédit non applicable de Les Entreprises Miabec inc. au montant de 2 498 329,14 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour les travaux de renouvellement d’infrastructures sur une partie des rues Courcelles et Chamberlain et de la conduite d’égout sanitaire entre les rues Champlain et De Boisbriand – Contrat 2018-1624, conditionnellement à l’entrée en vigueur du Règlement RV-1642.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-05-310

SOUSSIONS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT D'INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DES RUES COURCELLES ET CHAMBERLAIN ET DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE ENTRE LES RUES CHAMPLAIN ET DE BOISBRIAND – CONTRAT 2018-1625 – RÈGLEMENT RV-1642

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions sur invitation pour la surveillance des travaux de renouvellement d'infrastructures sur une partie des rues Courcelles et Chamberlain et de la conduite d'égout sanitaire entre les rues Champlain et De Boisbriand, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
EFEL Experts-conseils inc. 97, rue de la Couronne Repentigny (Québec) J5Z 0B3
Équipe Laurence, Experts-Conseils 733, chemin Jean-Adam Piedmont (Québec) J0R 1R3
IGF-Axiom inc. 4125, autoroute des Laurentides Laval (Québec) H7L 5W5

ATTENDU l'assujettissement des offres reçues à un système d'évaluation et de pondération, elles ont été évaluées par un comité de sélection créé suivant la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011;

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 23 avril 2018;

En conséquence, il est :

**PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT**

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 10 avril 2018 ainsi que du rapport du comité de sélection du 18 avril 2018.

D'accepter l'offre de EFEL Experts-conseils inc. au montant de 49 899,15 \$, toutes taxes incluses, celle-ci ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation pour des services professionnels de surveillance des travaux de renouvellement d'infrastructures sur une partie des rues Courcelles et Chamberlain et de la conduite d'égout sanitaire entre les rues Champlain et De Boisbriand, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement RV-1642 – Contrat 2018-1625.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-311
SOUMISSIONS – DÉNEIGEMENT ET DÉBLAIEMENT DES RUES,
TROTTOIRS, PISTES CYCLABLES ET PASSAGES PIÉTONNIERS –
CONTRAT 2018-1627**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour le déneigement et le déblaiement des rues, trottoirs, pistes cyclables et passages piétonniers, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Le Groupe Nepveu inc. 75, rue Daoust Saint-Eustache (Québec) J7R 5B7	8 855 478,37 \$
Pavage Dion inc. 20 855, chemin de la Côte Nord Boisbriand (Québec) J7E 4H5	8 890 709,73 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve ltée. 3865, rue Alfred-Laliberté Boisbriand (Québec) J7H 1P7	9 257 018,91 \$
Charex inc. 17 755, rue Lapointe Mirabel (Québec) J7J 0W7	11 789 793,03 \$
9304-9179 Québec inc. 5020, rue Ambroise-Lafortune Boisbriand (Québec) J7H 1S6	13 212 744,25 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 24 avril 2018;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 17 avril 2018.

De rejeter les soumissions reçues pour motif de dépassement de l'estimation budgétaire.

D'autoriser le Service des travaux publics à reprendre le processus d'appel d'offres.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-312
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE VENTILATION À L'HÔTEL DE VILLE –
CONTRAT 2018-1631**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions sur invitation pour des travaux de ventilation à l'hôtel de ville, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Les Entreprises de réfrigération L.S. inc. 1610, rue Guillet Laval (Québec) H7L 5B2	137 613,58 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 25 avril 2018;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 24 avril 2018.

De rejeter la soumission reçue pour le motif que le montant soumis dépasse 100 000 \$, requérant ainsi une demande de soumission publique.

D'autoriser le Service des travaux publics à reprendre le processus d'appel d'offres.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-313
CONSEIL – DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE désigner conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère Lori Doucet mairesse suppléante à compter du 2 mai 2018 jusqu'à la désignation de son remplaçant.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-314
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter la Politique environnementale de la Ville mise à jour en avril 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-315
ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – RUE JEAN-
CLAUDE-LANGLOIS, TRONÇON I**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver le protocole d'entente 1052 P-67 pour des travaux de construction de services municipaux, de fondation de rue, de pavage, d'une piste cyclable, de bordures et d'éclairage sur la rue Jean-Claude-Langlois, tronçon I, sur les lots 5 327 155, 6 222 050, 6 222 047 (partie) et 6 222 046 (partie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

DE s'engager à prendre possession des services municipaux, de la fondation de rue, du pavage, d'une piste cyclable, de bordures et de l'éclairage suite à l'exécution des travaux, sous réserve que ceux-ci aient été inspectés et déclarés conformes par l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-316
CONSTRUCTION DE LA RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS - DEMANDE
D'AUTORISATION**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser la firme INGÉMAX INC. à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'autorisation de réaliser des travaux de gestion des eaux pluviales et de construction de services municipaux dans l'emprise des lots 5 327 155, 6 222 046, 6 222 047, 6 222 048, 6 222 049 et 6 222 050 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

DE s'engager à transmettre au ministère une attestation d'un ingénieur sur la conformité des travaux avec l'autorisation accordée lorsque ces travaux seront terminés.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-317
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL – DEMANDE
D'AUTORISATION**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser la firme CDGU inc. à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'autorisation de réaliser des travaux de gestion des eaux pluviales dans le cadre des travaux de construction d'un bâtiment de type industriel et d'un stationnement sur le lot 2 873 721 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne ayant front sur la rue Ambroise-Lafortune.

D'obtenir du propriétaire l'engagement de transmettre au ministère une attestation d'un ingénieur sur la conformité des travaux avec l'autorisation accordée lorsque les travaux seront terminés.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-318
CONTRÔLE DES DÉBORDEMENTS DES EAUX USÉES POUR
L'AUGMENTATION DE PRODUCTION – 4050, RUE LAVOISIER –
ENGAGEMENTS DE LA VILLE**

ATTENDU que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques n'autorise aucun projet susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements des égouts sanitaires, domestiques ou pseudo-domestiques sans que le requérant n'ait prévu des mesures compensatoires au préalable;

ATTENDU que l'attestation de la Ville doit spécifier que le projet décrit est prévu dans le plan de gestion des débordements en cours d'élaboration et doit présenter un bilan des débits autorisés par le ministère et des débits autorisés par la municipalité (redéveloppement) à l'intérieur du territoire visé par le plan de gestion des débordements et des dérivations;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE s'engager à mettre en place un plan de mesures compensatoires afin de retirer un volume d'eaux usées de 28 m³/d (0,32 l/s) à ce que générera l'augmentation de production du 4050, rue Lavoisier dans le délai prescrit par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

DE transmettre au ministère un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires à mettre en oeuvre pour ne pas augmenter la fréquence des débordements et des dérivations observée sur l'ensemble ou sur une partie de son territoire dans un délai maximal de trois ans après la transmission de cette résolution.

D'assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier à convenir avec le ministère.

DE tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan des gestions des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-319
ENTREPRISE INSCRITE AU REGISTRE DES ENTREPRISES NON
ADMISSIBLES AUX CONTRATS PUBLICS – DEMANDE D'AUTORISATION**

ATTENDU la modification de la structure opérationnelle du Service de sécurité incendie incluant l'embauche de pompiers permanents, la bonification de quatre équipes spécialisées existantes, la mise en place de cinq nouvelles équipes spécialisées en sauvetage technique, le tout ayant nécessité l'acquisition d'équipements et de matériels spécialisés;

ATTENDU le manque manifeste d'espace d'entreposage à la caserne;

ATTENDU les trois contrats de location de roulottes de chantier avec l'entreprise Grouptech Inc. pour l'entreposage des matériaux, de vêtements et d'équipements pour les équipes spécialisées et le combat des incendies;

ATTENDU les sommes importantes déboursées pour la livraison des roulottes, leur aménagement intérieur, leur accès et leur branchement au réseau d'électricité;

ATTENDU que le Secrétariat du Conseil du trésor a confirmé à la Ville l'inscription de l'entreprise Grouptech Inc. au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) depuis le 3 avril 2018;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'autorisation de poursuivre les contrats en cours d'exécution avec Grouptech Inc.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-320
UTILISATION D'UNE GRUE – SIGNATURE D'UNE ENTENTE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver le projet d'entente avec la société 9363-0002 Québec inc. (Coffrage Magma) pour l'utilisation d'une grue lui appartenant installée dans le Faubourg Boisbriand pour la tenue de simulations de sauvetage en hauteur effectuées par les équipes spécialisées du Service de sécurité incendie au cours de l'année 2018.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer l'entente consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-321
ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE – ADHÉSION AU REGROUPEMENT DE
L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE confirmer l'adhésion de la Ville au regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023.

DE faire parvenir une résolution si elle désire se retirer de ce programme d'achat regroupé, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel.

DE confier à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés de chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement.

DE confier à l'UMQ le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats.

DE s'engager, si l'UMQ adjuge un contrat, à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

DE fournir les quantités de produit dont la Ville aura besoin en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée.

DE reconnaître que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1,0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2,0 % pour les non membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-05-322
MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL -
ADHÉSION

ATTENDU la création par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de deux mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail afin de conclure une entente conformément à la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (RLRQ, A-3.001, a. 284.2) avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;

ATTENDU que le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles créée par l'UMQ sont établis selon les données recueillies par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'adhérer à l'une ou l'autre des Mutuelles créées par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) selon le classement qui sera établi suivant les données recueillies par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

DE confirmer son accord pour retenir les services d'experts pour les aspects financiers et pour la gestion des dossiers et de confier à l'UMQ le mandat de procéder au processus d'appel d'offres des contrats d'une durée de trois (3) ans plus deux années de renouvellement en option, une année à la fois.

DE respecter les conditions des contrats de service professionnel accordés suite au processus d'appel d'offres comme si elle les avait conclus elle-même.

DE payer annuellement pendant toutes les années au cours desquelles la Ville sera membre de l'une des Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail, les frais liés à sa participation à cette mutuelle et de payer sa cotisation de membre à l'UMQ.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-323
BAIL COMMERCIAL AVEC ACTIVE CANADA INC. – LOTS 2 504 624,
2 504 625 ET 2 769 590 – ADDENDA**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver l'addenda numéro 1 au bail intervenu entre Active Canada inc. et la Ville le 4 décembre 2017 prolongeant la période de location de trois mois à compter du 15 mai 2018.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-324
GRILLE DE PONDÉRATION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter le système de pondération et d'évaluation des offres pour l'octroi des contrats de services professionnels dans le cadre des soumissions par appel d'offres public préparé par le Service du génie comprenant une grille de pondération, les critères d'évaluation applicables et une grille d'évaluation, daté de mai 2018, tel que soumis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-325
DISPOSITIONS DE BIENS – ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET
ÉLECTRONIQUES**

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville et de la communauté de favoriser le recyclage des équipements informatiques et électroniques qui sont devenus inutilisables et sans valeur;

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'autoriser le don des équipements informatiques et électroniques inutilisables à l'entreprise d'insertion Recypro de Lachute, tel que recommandé par la directrice du Service des technologies de l'information en date du 4 avril 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-326
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES
QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS (PICM-
MADA)**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités – Municipalité amie des aînés pour la rénovation de la salle polyvalente du Centre communautaire.

DE désigner monsieur Sylvain Benoit, directeur du Service des loisirs, mandataire pour ce dossier et l'autoriser à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-327
TOURNOI PROVINCIAL DE HOCKEY – DEMANDE DE GRATUITÉ POUR
L'UTILISATION D'HEURES DE GLACE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser l'utilisation gratuite de quatre-vingt-onze (91) heures de glace par les Seigneurs des Mille-Îles, du 24 au 27 janvier 2019 pour la tenue, à l'aréna de Boisbriand, d'un tournoi provincial de hockey Midget Espoir.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-328
CHAMPIONNAT CANADIEN DE RINGUETTE – APPUI ET DEMANDE DE
GRATUITÉ POUR L'UTILISATION D'HEURES DE GLACE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAULT

D'appuyer l'Association régionale de ringuette des Laurentides à poser sa candidature pour la tenue du Championnat canadien de ringuette en 2020.

D'autoriser l'utilisation gratuite d'un maximum de quatre-vingt-onze (91) heures de glace sur la patinoire numéro 1 de l'aréna par l'Association de ringuette des Laurentides du 5 au 11 avril 2020 pour la tenue du Championnat canadien de ringuette.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-329
PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
MUNICIPAL (PAARRM) – DEMANDE DE PAIEMENT**

ATTENDU la situation exceptionnelle et urgente, le délai de soixante-douze heures prévu par la Loi pour la transmission du dossier au conseil municipal ne peut être respecté;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir reçu toute information et documentation utiles à leur prise de décision et reconnaissent la situation exceptionnelle et urgente;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le boulevard de la Grande-Allée, entre la rue Ambroise-Lafortune et la limite de la Ville de Mirabel pour un montant subventionné de 26 787,48 \$, toutes taxes comprises, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

D'attester que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification requis pour bénéficier de la subvention a été constitué.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-330
ADHÉSION 2018-2019 – CONSEIL DES BASSINS VERSANTS DES MILLE-ÎLES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville au Conseil des bassins versants des Mille-Îles pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, au montant de 300 \$ toutes taxes incluses.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-331
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accorder un don et/ou subvention aux organismes suivants, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 1 000 \$ au Parrainage civique Basses-Laurentides pour l'année 2018;

B) 150 \$ au Centre de formation des Nouvelles-Technologies pour la remise de bourses au Gala Méritas 2018;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-332
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de mars 2018 montrant un total mensuel de 1 010 944 \$ et un cumulatif de 23 088 752 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-333
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (MODÈLE LE MODERNIS) – 135, RUE
YVONNE-LACROIX – ZONE R-1 302**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale à être implantée sur le lot 6 079 400 du cadastre du Québec, au 135, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 302 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture, préparé par Dessin RG, daté du 10 avril 2018;
- plan d'implantation, préparé par Legault Trudeau, arpenteurs-géomètres, daté du 29 mars 2018;
- perspectives du bâtiment, datées au 28 avril 2018.

L'approbation est conditionnelle à l'approbation de l'aménagement du mur de soutènement en cour arrière.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-334
APPROBATION D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL – HABITATIONS
GLOBALES INC. – 4700 À 4740 ET 4750 À 4790, RUE DES FRANCS-
BOURGEOIS – ZONE R-3 407**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 9 avril 2018 portant le numéro R-18-CU-3016, au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et conformément au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand, la demande d'approbation du concept architectural pour le projet de construction par Habitations Globale inc. de deux bâtiments résidentiels aux 4700 à 4740 et 4750 à 4790, rue des Fracs-Bourgeois dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture, préparé par Asselin architecture Inc., en date du 29 janvier 2018 et révisé en date du 26 mars 2018;
- plan projet d'implantation, préparé par Groupe SR, en date du 15 février 2018;
- plan d'aménagement paysager, préparé par Conception paysage, en date du 16 février 2018 et révisé en date du 22 mars 2018;
- échantillons des matériaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-335
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – CENTRE #ONE JIU-JITSU – 388, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 214**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 9 avril 2018 portant le numéro R-18-CU-3014 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour l'entreprise Centre #One Jiu-Jitsu située au 388, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 214 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au plan de l'enseigne murale, préparé par Enseignes Para Design le 20 mars 2018.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-05-336
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU – ATELIER MÉCANIQUE
MECAUTO – L'ENTREPÔT CENTRE DE L'AUTO – 431, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE – ZONE C-4 240

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 9 avril 2018 portant le numéro R-18-CU-3015 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale et une enseigne sur poteau pour l'entreprise Atelier de mécanique Mecauto – L'entrepôt Centre de l'Auto située au 431, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-4 240 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au plan des enseignes, préparé par JB Enseignes révisé le 10 avril 2018.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-05-337
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES — RV-1497

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires dressé conformément au Règlement RV-1497 pour le mois d'avril 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-338
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ — SYNDICAT CANADIEN DE
LA FONCTION PUBLIQUE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Audrey-Ann Durand	Animatrice étudiante – Camps de jour / Service de garde au Service des loisirs et bibliothèque à compter du 1 ^{er} mai 2018, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Laurence Béland	Animatrice étudiante – Camps de jour au Service des loisirs et bibliothèque à compter du 1 ^{er} mai 2018, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Isabelle Riendeau	Journalière au Service des travaux publics à compter du 2 mai 2018, en respect avec l'article 4.01d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP;
Katherine Lonergan	Animatrice spécialisée au Service des loisirs et bibliothèque à compter du 2 mai 2018, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Félix Thibault	Journalier-commissionnaire au Service des Loisirs et bibliothèque à compter du 2 mai 2018, en respect avec l'article 4.01d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP;
Xavier Laliberté Noémie Bonneau	Préventionnistes cyclistes au Service des Loisirs et bibliothèque à compter du 2 mai 2018, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-339
ENGAGEMENT – TECHNICIENNE EN HORTICULTURE AUXILIAIRE À
TEMPS COMPLET AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'engager madame Vicky-Eve Labrosse au poste de technicienne en horticulture, auxiliaire à temps complet au Service des travaux publics.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-340
POSTE D'AGENTE DE RECHERCHE – PROLONGATION DU CONTRAT DE
TRAVAIL**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prolonger le contrat de travail de l'agente de recherche au Service juridique jusqu'au 10 août 2018.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-341
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE
D'ENTENTE NO 38 - SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le projet de lettre d'entente no 38 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4238 ayant trait à la modification de l'article 4.01 c) portant sur la définition de la personne salariée auxiliaire.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines et de la paie à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-05-342
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE
D’ENTENTE NO 39 - SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D’approuver le projet de lettre d’entente no 39 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4238 ayant trait au travail de personnes handicapées.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines et de la paie à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l’assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les élus par la suite, prennent la parole à tour de rôle.

**RÉSOLUTION 2018-05-343
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE lever la séance à 21 h 15.

Adoptée